

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

### PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

## ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

## TARIF DES ABONNEMENTS

|   | VOIE NORMALE                   | VOIE AERIENNE    |
|---|--------------------------------|------------------|
| Sénégal et autres Etats de la CEDEAO .....                    | Six mois 15.000f               | Un an 31.000f.   |
| Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie. | -                              | 20.000f. 40.000f |
| Etranger : Autres Pays  | 23.000f                        | 46.000f          |
| Prix du numéro .....  | Année courante 600 f           | Année ant. 700f. |
| Par la poste : .....  | Majoration de 130 f par numéro |                  |
| Journal légalisé .....  | 900 f                          | Par la poste -   |

## ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

## SOMMAIRE

## PARTIE OFFICIELLE

## DECRETS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

| 2019           |  |     |
|----------------|--|-----|
| 05 avril ..... | Décret n° 2019-755 mettant fin aux fonctions du Premier Ministre .....   | 765 |
| 06 avril ..... | Décret n° 2019-757 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République .....   | 766 |
| 06 avril ..... | Décret n° 2019-758 mettant fin aux fonctions du Secrétaire général du Gouvernement..                                   | 766 |
| 06 avril ..... | Décret n° 2019-759 portant nomination du Premier Ministre .....  | 766 |
| 06 avril ..... | Décret n° 2019-760 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ..... | 766 |
| 06 avril ..... | Décret n° 2019-761 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général du Gouvernement .....                          | 767 |
| 07 avril ..... | Décret n° 2019-762 fixant la Composition du Gouvernement .....   | 767 |
| 07 avril ..... | Décret n° 2019-763 portant nomination de Secrétaires d'Etat .....  | 768 |
| 07 avril ..... | Décret n° 2019-764 portant nomination d'un Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République .....          | 768 |
| 08 avril ..... | Décret n° 2019-767 portant nomination d'un Ministre d'Etat à la Présidence de la République .....                      | 769 |

2019

08 avril ..... Décret n° 2019-768 portant nomination du Président du Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE) ..... 768

## PARTIE OFFICIELLE

## DECRETS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Décret n° 2019-755 du 05 avril 2019  
mettant fin aux fonctions du Premier Ministre**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 49 ;

VU le décret n° 2017-1531 du 06 septembre 2017 portant nomination du Premier Ministre,

**DECREE :**

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohammed Boun Abdallah DIONNE, Premier Ministre de la République du Sénégal.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 05 avril 2019.

Macky SALL

VIE PUBLIQUE

**Décret n° 2019-757 du 06 avril 2019  
mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire  
général de la Présidence de la République**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2013-96 du 14 janvier 2013 portant nomination du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Maxime Jean Simon NDIAYE, Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 avril 2019.

Macky SALL

**Décret n° 2019-758 du 06 avril 2019  
mettant fin aux fonctions du Secrétaire général  
du Gouvernement**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2017-1534 du 07 septembre 2017 portant nomination du Secrétaire général du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Seydou GUEYE, Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 avril 2019.

Macky SALL

**Décret n° 2019-759 du 06 avril 2019  
portant nomination du Premier Ministre**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 49,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Mohammed Boun Abdallah DIONNE, est nommé Premier Ministre de la République du Sénégal.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 avril 2019.

Macky SALL

**Décret n° 2019-760 du 06 avril 2019 portant  
nomination d'un Ministre d'Etat, Secrétaire  
général de la Présidence de la République**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Mohammed Boun Abdallah DIONNE, Premier Ministre, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mohammed Boun Abdallah DIONNE

**Décret n° 2019-761 du 06 avril 2019  
portant nomination d'un Ministre, Secrétaire  
général du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Maxime Jean Simon NDIAYE, est nommé Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

**Décret n° 2019-762 du 07 avril 2019  
fixant la composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - La composition du Gouvernement est fixée ainsi qu'il suit :

01. **Monsieur Sidiki KABA**, Ministre des Forces armées ;

02. **Monsieur Aly Ngouille NDIAYE**, Ministre de l'Intérieur ;

03. **Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO**, Ministre des Finances et du Budget ;

04. **Monsieur Amadou BA**, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;

05. **Maître Malick SALL**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

06. **Monsieur Mansour FAYE**, Ministre du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale ;

07. **Monsieur Mouhamadou Makhtar CISSE**, Ministre du Pétrole et des Energies ;

08. **Madame Mariama SARR**, Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public ;

09. **Monsieur Oumar YOUN**, Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement ;

10. **Monsieur Amadou HOTT**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;

11. **Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR**, Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;

12. **Monsieur Moussa BALDE**, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural ;

13. **Monsieur Serigne Mbaye THIAM**, Ministre de l'Eau et de l'Assainissement ;

14. **Madame Ndèye Saly DIOP DIENG**, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants ;

15. **Monsieur Alioune SARR**, Ministre du Tourisme et des Transports aériens ;

16. **Madame Aminata Mbengue NDIAYE**, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;

17. **Monsieur Mamadou TALLA**, Ministre de l'Education nationale ;

18. **Monsieur Oumar GUEYE**, Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires ;

19. **Monsieur Cheikh Oumar HANN**, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

20. **Monsieur Moustapha DIOP**, Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries (PMI) ;

21. **Monsieur Abdou Karim SALL**, Ministre de l'Environnement et du Développement durable ;

22. **Madame Sophie GLADIMA**, Ministre des Mines et de la Géologie ;

23. **Monsieur Matar BA**, Ministre des Sports ;

24. **Monsieur Samba NDIOBENE KA**, Ministre de l'Elevage et des Productions animales ;

25. **Monsieur Samba SY**, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;

26. **Monsieur Abdou Karim FOFANA**, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique ;

27. **Madame Aminata Assome DIATTA**, Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;

28. **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Ministre de la Culture et de la Communication ;

29. **Madame Néné Fatoumata TALL**, Ministre de la Jeunesse ;

30. **Madame Zahra Yanne THIAM**, Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire ;

31. **Monsieur Dame DIOP**, Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat ;

32. **Madame Ndèye Tické NDIAYE DIOP**, Ministre de l'Economie numérique et des Télécommunications.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 07 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

### **Décret n° 2019-763 du 07 avril 2019 portant nomination de Secrétaires d'Etat**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-762 du 07 avril 2019 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés Secrétaires d'Etat :

1. **Monsieur Moïse Diarediégane SARR**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé des Sénégalais de l'Extérieur ;

2. **Monsieur Mamadou Saliou SOW**, Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Promotion des droits humains et de la Bonne Gouvernance ;

3. **Monsieur Mayacine CAMARA**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Développement, chargé du réseau ferroviaire.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 07 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

### **Décret n° 2019-764 du 07 avril 2019 portant nomination d'un Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-760 du 06 avril 2019 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Augustin TINE est nommé Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République.

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 07 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

**Décret n° 2019-767 du 08 avril 2019 portant nomination d'un Ministre d'Etat à la Présidence de la République**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-760 du 06 avril 2019 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

VU le décret n° 2019-764 du 07 avril 2019 portant nomination d'un Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Ismaïla Madior FALL est nommé Ministre d'Etat à la Présidence de la République.

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 08 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

**Décret n° 2019-768 du 08 avril 2019 portant nomination du Président du Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 relatif à la création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives ;

VU le décret n° 2019-759 du 06 avril 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-760 du 06 avril 2019 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de République ;

VU le décret n° 2019-762 du 07 avril 2019 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Madame Awa Marie Coll SECK est nommée Présidente du Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE), en remplacement de Monsieur Mankeur NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 08 avril 2019.

Macky SALL

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

---

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7121

---